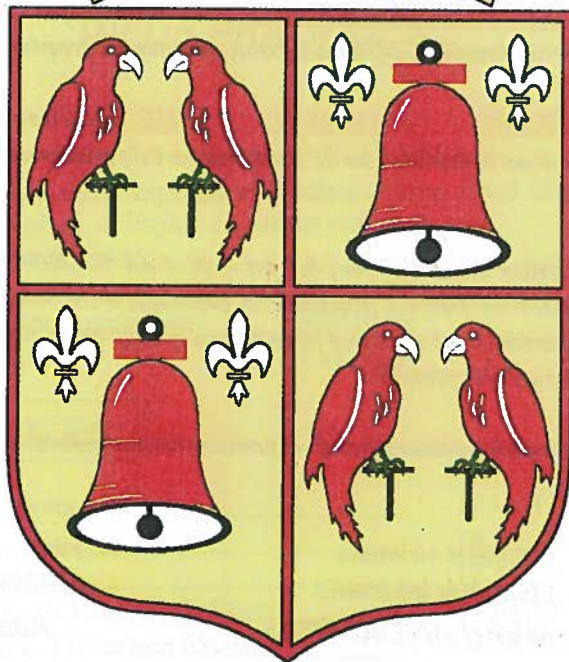
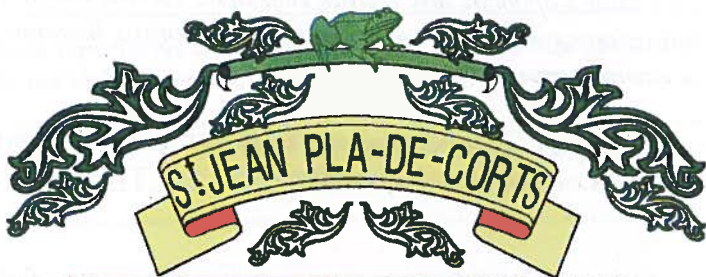


DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

# Commune de



**DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
(DICRIM)**



*Madame, Monsieur,*

*La loi N°87-565 du 22 juillet 1987, consacre le droit à l'information préventive des populations sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur les lieux de vie, de travail et de vacances.*

*Ce droit s'applique aux risques considérés comme majeurs, dès lors que l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, économiques ou environnementaux.*

*Les risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés, sont regroupés en deux grandes familles.*

**1) LES RISQUES NATURELS:** *Inondation, feux de forêt, mouvement de terrain, tempête, cyclone, séisme, avalanche, éruption volcanique.*

**2) LES RISQUES TECHNOLOGIQUES:** *Nucléaire, biologique, rupture de barrage, industriel, ou lié au transport de matières dangereuses.*

*Informé sans alarmer, tel est l'objet du DICRIM (\*\*), dont le but est d'énoncer les risques auxquels la population de Saint-Jean-Pla-de-Corts est exposée et les mesures préventives qu'elle peut elle-même prendre pour réduire sa vulnérabilité.*

*Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le conserver.*

*L'Adjoint au Maire  
Chargé de la sécurité  
Michel ANDRODIAS*

*Le Maire  
Conseiller Général  
Robert GARRABE*

\* **DDRM** : Dossier départemental des risques majeurs

\*\* **DICRIM** : Dossier d'information communal sur les risques majeurs

## LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS EST CONCERNEE PAR TROIS TYPES DE RISQUES

<b><u>INONDATIONS</u></b> (risque fort)	Page 4
<b><u>FEUX DE FORET</u></b> (risque fort)	Page 6
<b><u>SISMIQUE</u></b> (risque faible)	Page 8

A ces risques répertoriés dans le DDRM (\*), doivent être ajoutés un risque naturel et un risque technologique.

<b><u>TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</u></b>	Page 10
<b><u>MOUVEMENT DE TERRAIN</u></b>	Page 12

### INFOS PRATIQUES :

#### **RADIO:**

La radio est une source importante d'informations. Il est nécessaire de disposer d'un poste radio à piles, utilisable en toutes circonstances.

En cas d'urgence écouter :

France Bleu Roussillon :	FM 101.6
France Inter :	FM 92.1

#### **NUMEROS UTILES:**

➔ Sapeurs Pompiers _____	18 ou 112.
➔ SAMU _____	15.
➔ Gendarmerie _____	17.
➔ Mairie de St Jean Pla de Corts _____	04 68 83 17 64
➔ Préfecture, Protection Civile. _____	04 68 51 66 66
➔ Météo _____	08 92 68 02 66
➔ _____	08 92 68 00 00
➔ _____	www.meteo.fr.

## LES INONDATIONS



### Elles peuvent se traduire par :

- ➔ Un débordement du cours d'eau plus ou moins rapide.
- ➔ Une remontée de la nappe phréatique.
- ➔ Une stagnation des eaux pluviales
- ➔ Un ruissellement en secteur urbain

### Leur ampleur est fonction de

- ➔ L'intensité et la durée des précipitations.
- ➔ La surface et la pente du bassin versant.
- ➔ La couverture végétale et la structure du sol
- ➔ La présence d'obstacles

## LES RISQUES DE LA COMMUNE

**Saint-Jean-Pla-de-Corts** est une commune avec un risque d'inondation et de crues torrentielles répertorié dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs, comme fort.

Le réseau hydrographique à l'origine des inondations est constitué du "Tech" et de ses affluents, "Las aygues, Le Vivès, Le correc del trencs, La Josépa, Le Sabaro ou Villaguell".

Le Tech et ses affluents ont en commun d'avoir des bassins qui lorsqu'il se produit des précipitations intenses ont des temps de concentration très courts.

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ➔ Recensement des zones exposées (Plan de prévention des risques)
- ➔ Elaboration du plan local d'urbanisme en fonction des zones à risques.
- ➔ Aménagement et entretien des cours d'eau (Travaux d'enrochements Le Vivès, Las aygues)
- ➔ Contrat de rivière Tech (Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement du Tech)

## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT:

- ➔ S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, services de l'état, Préfecture).

### PENDANT:

- ➔ Fermer portes et fenêtres.
- ➔ Couper l'électricité et le gaz.
- ➔ Mettre les objets de valeurs et produits au sec.
- ➔ Se tenir informé de la montée des eaux (Radio, Mairie, Météo-France).
- ➔ Prévoir l'évacuation.



### APRES:

- ➔ Aérer et désinfecter les lieux.
- ➔ Chauffer dès que possible.
- ➔ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- ➔ S'assurer que l'eau du robinet est potable.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Montez à pied dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité



Fermez la porte, les aérations



Ne téléphonez pas



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## LES FEUX DE FORET



### Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

- ➔ C'est un incendie qui se déclare et se propage dans les forêts, landes, maquis ou garrigues.

### Comment survient-il ?

- ➔ Près de 90 % des feux de forêt sont d'origine humaine, dont la moitié en raison d'imprudences.
  - ➔ Le déclenchement d'un feu de forêt a souvent pour origine la conjonction de trois éléments :
1. L'imprudence ou la négligence
  2. Une période de sécheresse
  3. Des vents violents.

## LES RISQUES DE LA COMMUNE

Le risque feu de forêt est répertorié comme risque fort dans la partie nord de la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts, ce risque demeurant faible sur la partie restante du territoire communal.

Les effets du climat méditerranéen générateur de périodes de sécheresse, aggravés par des périodes de vent violent, sont autant de facteurs favorisant les feux de forêt.

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ➔ Arrêté Préfectoral relatif au débroussaillage.
- ➔ Surveillance du secteur assurée par plusieurs tours de guet et patrouilles de surveillance.
- ➔ Participation au S.I.V.U du S.I.P des Aspres (Réalisation et entretien de pistes de défense contre les incendies, création de points d'eau pour le ravitaillement des secours, débroussaillage).



## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT:

- Ne pas allumer de feu durant la période estivale et par jours de grand vent.
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine).
- Débroussailler autour des habitations.
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets et de la toiture)

### PENDANT:

- Informer les Sapeurs-Pompiers le plus vite possible (18 et 112) .
- S'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu.
- Rechercher un écran (Rocher, mur), en voiture, ne pas sortir.
- A son domicile, fermer et arroser portes, fenêtres et volets.
- Obstruer les aérations avec un linge humide.
- N'évacuer qu'en cas de risque imminent ou sur instruction des secours ou des autorités.

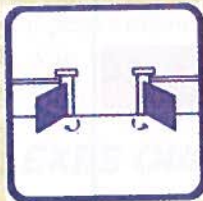
### APRES:

- Aérer et désinfecter les lieux.
- Eteindre les foyers résiduels.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Ne jamais s'approcher du feu



Ouvrez le portail de votre terrain



Fermez les bouteilles de gaz



Enfermez vous à l'intérieur

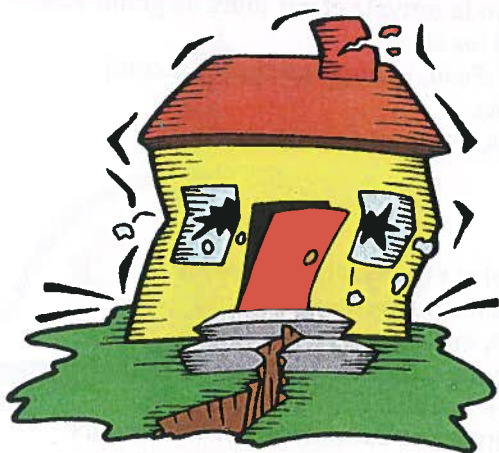


Ecoutez la radio



Fermez les volets

## LE RISQUE SISMIQUE



### Qu'est-ce qu'un séisme ? :

- Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

### Quelles sont ses caractéristiques ?

- Son foyer (le point de départ du séisme).
- Sa magnitude (l'énergie libérée mesurée par l'échelle de Richter).
- Son intensité (mesurée sur l'échelle MSK)
- Sa fréquence et sa durée.

## LES RISQUES DE LA COMMUNE

Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité, la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts fait partie du canton de Céret, classé en zone 1B (zone de faible sismicité).

Les rares séismes demeurent souvent imperceptibles.

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Une information est transmise au niveau des permis de construire sur la législation concernant les règles parasismiques.
- L'alerte préventive n'étant pas réalisable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter préalablement à la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour venir en aide aux populations touchées.





## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT:

- ➔ Privilégier les constructions parasismiques.
- ➔ Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- ➔ Fixer les appareils et meubles lourd.
- ➔ Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

### PENDANT:

- ➔ Rester où l'on est.
- ➔ (A l'intérieur), se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.
- ➔ (A l'extérieur), s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques).
- ➔ (En voiture), s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques, ne pas descendre avant la fin de secousse. Informer les Sa-peurs-Pompiers le plus vite possible (18 et 112) .

### APRES:

- ➔ Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible aux services de secours.
- ➔ Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flammes, ne pas fumer.
- ➔ Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments, des répliques peuvent survenir.
- ➔ Ne pas prendre l'ascenseur.
- ➔ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer, écouter la radio.
- ➔ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école les enseignants s'occupent d'eux.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Gagnez un point haut



Abritez-vous sous un meuble

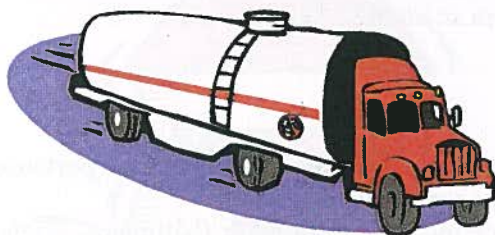


Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants

## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



## LES RISQUES DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts n'est pas répertoriée dans le dossier départemental des risques majeurs pour ce risque.

Toutefois, en raison du passage de la route départementale N°115, il est utile de savoir quoi faire en cas d'accident.

### Quel est le risque ? :

- ➔ Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport de ces matières, et peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.
- ➔ Ces matières dangereuses peuvent être toxiques, explosives, corrosives et radioactives.

### Quel est le danger ?

- ➔ L'explosion par un choc avec étincelle
- ➔ L'incendie par un choc, un échauffement, une fuite
- ➔ La dispersion dans l'air (nuage toxique)
- ➔ Le risque d'intoxication

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ➔ Une vérification régulière de l'état des routes.
- ➔ Une vérification régulière de l'état de la signalisation.
- ➔ En dehors de la station de distribution de carburants, aucun stockage, ni aucune entreprise à risque ne sont installés sur la commune.



## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT:

- ➔ Connaître les risques, le signal d'alerte (Sirène), et les consignes de confinement.
- ➔ Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute.

### PENDANT:

#### 1) Si vous êtes témoin d'un accident

- ➔ Donner l'alerte (18 ou 112 Sapeurs-Pompiers, 17 Police ou Gendarmerie), précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro et le code de danger figurant sur les panonceaux de couleur orange situés à l'avant et à l'arrière du véhicule, et la nature du sinistre.
- ➔ S'il y a des victimes ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie, s'éloigner.
- ➔ Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment, ou quitter rapidement la zone, se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

#### 2)-Si vous entendez la sirène

- ➔ Se confiner, obstruer toutes les entrées d'air (Portes, fenêtres, aérations, cheminées)
- ➔ S'éloigner des portes et fenêtres. Ne pas fumer.
- ➔ Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille. Ne pas téléphoner.
- ➔ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- ➔ Ecouter la radio.

### APRES:

- ➔ Si vous êtes confinés à la fin de l'alerte, aérez les locaux.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Ni flamme, ni cigarette



Ecoutez la radio

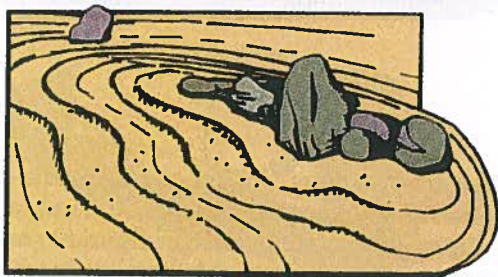


Enfermez vous



N'allez pas chercher vos enfant

## MOUVEMENT DE TERRAIN



## LES RISQUES DE LA COMMUNE

Bien que n'étant pas répertorié au Dossier départemental des risques majeurs, ce risque est néanmoins susceptible de se développer à Saint-Jean-Pla-de-Corts, et ne peut dès lors être ignoré.

Il peut se manifester sous forme de ravinements, de coulées de boues, et chutes de pierres et de blocs.

## CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT:

- ➔ S'informer des risques encourus (Mairie, Préfecture, services de l'Etat).

### PENDANT:

- ➔ Fuir latéralement.
- ➔ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- ➔ Ne pas revenir sur vos pas.
- ➔ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

### APRES:

- ➔ Evaluer les dégâts et les dangers.
- ➔ Informer les autorités.
- ➔ Se mettre à disposition des secours.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT



Coupez le gaz et l'électricité



Fuyez latéralement



Gagnez un point haut